VILLE DE
Paspébiac

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **14 décembre 2026 à 19h00 au Centre Culturel de Paspébiac** situé au 7 boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, le conseil municipal de la Ville de Paspébiac statuera sur la demande de dérogation mineure suivante au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

1. **Immeuble sis au 49 boulevard Gérard-D.-Lévesque Est à Paspébiac :** rendre réputée conforme l'aménagement d'un revêtement extérieur de panneau métallique imitant le bois alors que l'article 29 du *Règlement 2009-325 de zonage* stipule que les matériaux imitant ou tendant à imiter des matériaux naturels sont prohibés comme revêtement extérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Les documents sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville situé au 5 boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12h00 et de 13 h 00 à 16 h 00, à l'exception du mercredi où les heures d'ouverture du bureau sont de 9 h 00 à 12 h 00.

Donné à Paspébiac, ce 17 novembre 2026.

Mikael Denis
Directeur général adjoint et greffier p. i.